

Vers une agence régionale de la biodiversité...

Comment agir collectivement en faveur de la biodiversité ?

Un séminaire organisé sous la double animation de la Région Centre-Val de Loire et des services de l'État avec ses établissements publics (DREAL, agence française pour la biodiversité, agence de l'eau Loire -Bretagne) s'est tenu le 31 janvier dernier.

Près de 200 personnes ont échangé pendant toute une journée, représentant différentes catégories d'acteurs de la région, concernés par les enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité.

Chaque participant s'est exprimé au sein de 4 ateliers dont les thèmes sont précisés ci-dessous :

Thème des ateliers :

- ☞ Quels besoins en région sur la biodiversité ? Quelle plus-value d'une action collective par rapport à l'existant ?
- ☞ Comment mobiliser les acteurs et réseaux d'acteurs existants ?
- ☞ Comment concilier usages sociaux-économiques, aménagement du territoire et biodiversité ? En quoi la nature est un facteur de développement du territoire et de bien-être des habitants ?
- ☞ Quels sont les conditions et facteurs de réussite d'une action collective ? Quels risques à éviter ?

Les synthèses de chacun des ateliers sont disponibles en annexe de ce document.

Ce qui ressort de cette journée d'échanges fructueux en matière de préfiguration d'une agence régionale de la biodiversité (ARB) :

L'ARB doit se positionner au plus près des territoires et des acteurs.

L'ARB doit être centre de ressources.

L'ARB doit constituer un outil de mise en relation des acteurs.

L'ARB doit sensibiliser et mobiliser.

L'ARB doit faciliter l'action (financements, ingénierie).



Les 7 idées fortes du séminaire

1. Savoir de quoi on parle sous le terme de « biodiversité » et pourquoi la prendre en compte

Il n'y a pas « une » biodiversité, mais « des » biodiversités : biodiversité remarquable ou ordinaire, biodiversité des milieux, des espèces, des paysages, du génome, biodiversité domestique, géo diversité, biodiversité invisible...

La biodiversité est essentielle pour le confort de vie et l'avenir de l'humanité. Pour autant, chacun de nous a sa propre vision des enjeux qu'elle porte. **Partager les valeurs, « faire aimer » la biodiversité, concilier** préservation et exploitation des services qu'elle nous rend, sont essentiels.

2. Connaître les multiples acteurs et les rapprocher

Tant pour définir une politique que pour lancer une action collective, il est important d'identifier les acteurs qui interviennent autour de la biodiversité (protection, gestion et valorisation), connaître leurs rôles variés et complémentaires, cataloguer les compétences présentes...

Il faut organiser les **réseaux d'échange** et développer **des espaces de dialogue** (notamment sur le terrain) pour faciliter la concertation, mutualiser moyens et compétences, obtenir une synergie d'action, partager des retours d'expériences...

Un **vocabulaire commun** est nécessaire pour échanger les points de vue et définir des convergences.

3. Se donner les moyens d'une action réfléchie, basée sur un équilibre entre concertation et opérationnalité

Les participants ont identifié les facteurs de réussite des actions qui préservent / restaurent la biodiversité :

- Intégrer les objectifs de biodiversité dans une **logique multi-fonctionnelle** (aménagement du territoire, logement, tourisme...),
- Privilégier la **préservation avant la restauration**,
- **Précéder l'action d'un diagnostic** : identification des acteurs, identification des enjeux, références techniques disponibles, financements mobilisables...
- **Partager des objectifs clairs, séquencés**,
- Se nourrir des **retours d'expérience**, savoir ce qui se passe sur son territoire et ailleurs ; se mettre en capacité d'**innover**,
- Mettre à disposition des porteurs de projets un **appui technique**, juridique, financier, d'aide à la concertation
- Conforter la **formation professionnelle**,
- Sortir de la seule logique d'appels à projets, **donner le temps nécessaire et un espace de liberté** pour construire un projet.

4. Accompagner et coordonner une action collective sur le long terme

Il est attendu un **cadre politique régional**, qui fédère, qui apporte du sens et qui précise les objectifs ; une feuille de route pluriannuelle, assortie d'indicateurs de suivi et de résultats, est de nature à apporter la lisibilité nécessaire.

La stratégie régionale doit être co-construite en associant tous les acteurs concernés.



La notion de **guichet unique** est exprimée, en réponse à deux attentes particulières :

- la simplification des démarches administratives (dossiers de subvention notamment),
- la mobilisation des sources de financement, en intégrant leur pérennité sur la durée du projet.

5. Mener l'action au plus près des territoires et des acteurs locaux

L'action pour la gestion de la biodiversité ne doit **exclure aucun territoire**.

Il n'y a **pas de règle unique** ; objectifs et modalités des actions doivent être adaptés à la spécificité de chaque territoire.

Il est important de **trouver la bonne échelle de territoire** pour mobiliser les acteurs qui se reconnaissent mieux dans un projet local. Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) doivent intégrer les enjeux de biodiversité et apparaissent très adaptés pour planifier l'action.

L'action doit être **soutenue par des élus**.

L'action doit **intégrer la « culture sociale » des territoires** pour adapter le discours à tenir au public ciblé, et mobiliser les personnes référentes les plus à même de les porter (un agriculteur parle à un agriculteur, un élu parle à un élu...).

6. Accroître la connaissance pour aider à l'action, et la partager

La connaissance de la biodiversité est un préalable incontournable pour partager les enjeux, pour s'accorder sur les politiques à conduire et sur les priorités, pour mobiliser chaque citoyen, élu ou acteur économique, pour définir les modalités d'intervention, ou encore pour alimenter des retours d'expérience.

La connaissance doit être territorialisée, et valorisée comme aide à l'action ; parallèlement elle est alimentée par l'action.

Une connaissance de qualité et opérationnelle suppose notamment :

- d'identifier et de mettre en réseau les institutions et citoyens qui y contribuent ;
- de s'accorder sur des méthodes simples et fiables ;
- de rendre accessible et compréhensible le savoir et les données accumulées ;
- de s'appuyer sur une activité de recherche appliquée, concrète, non contestable, accessible ;
- de suivre et évaluer les actions mises en œuvre ;
- de mieux appréhender le contexte réglementaire.

7. Sensibiliser, éduquer et valoriser

Faire connaître les actions positives et concrètes, reconnaître les comportements exemplaires (labellisation par exemple), afficher les résultats obtenus... sont un moteur à la prise de conscience et à l'adhésion collective ; **la démonstration est force d'entraînement**.

La question de la biodiversité doit **éviter un débat d'expert**, il faut s'adresser à la population.

Pour communiquer, il faut **s'appuyer sur des relais**, notamment mobiliser les médias et les relais sociaux, ainsi que sur les associations.

Les enfants sont le public prioritaire.

